AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 70,00 F

Regie de Recettes de la D.D.A. Sous-Regisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

BULLETIN du 27 MAI (Edition Générale 1981 - n° 15)

N° 192

GRANDES CULTURES

CEREALES.-

- Stades phénologiques (selon les dates de semis)

. Orge d'hiver :

10 - 5 (tous les épis hors de la gaine)

10 - 5 - 1 (commencement de la floraison)

10 - 5 - 2 (floraison complète à l'extrémité de l'épi)

10 - 5 - 4 (amende aqueuse)

. Blé :

10 (gonflement)

10 - 1 (premiers épis visibles)

10 - 2 (quart de l'épiaison achevée)

- Rhynchosporiose de l'orge et oïdium

Les traitements visant ces deux maladies deviennent aléatoires s'ils n'ont pas été effectués avant l'épiaison.

- Septoriose (blé)

C'est actuellement le moment le plus favorable pour intervenir contre ce champignon.

Surveiller les cultures : après les récentes pluies, des contaminations ont pu avoir lieu sur les feuilles supérieures à partir de celles de la base.

C'est le cas en Haute-Vienne où une progression importante est notée. Un traitement doit être envisagé dans les parcelles touchées.

Quelques foyers ont été décelés dans la région de ST-GERAND-de-VAUX (Allier).

En Limagne, la situation paraît plus saine, toutefois il y a lieu de visiter les cultures.

DIRECTEUR-GERANT : J. THIAULT.

- Oïdium (blé)

Cette maladie progresse dans quelques parcelles.

Suivre particulièrement l'évolution sur les variétés : HARDI, COCAGNE, HOBBIT, ROAZON.

- Fusariose (blé)

De nombreuses visites ont montré que ce champignon est fréquent à la base des tiges. Une progression a été constatée après les récentes pluies.

Dans le cas de fortes infestations, si toutefois les conditions climatiques sont favorables, un risque de passage sur épis est à craindre au début de la floraison.

Un traitement peut être envisagé à l'épiaison.

V I G N E

MILDIOU.-

Si le traitement indiqué dans le bulletin (N° 13 du 12 Mai) a été effectué avec un produit préventif, il y a lieu de renouveler la protection dès réception de cette note.

Si le viticulteur a utilisé un produit systémique ou pénétrant, cette intervenion devra être réalisée avant le 5 Juin.

O Ï D I U M.-

Intervenir en même temps contre cette maladie.

TORDEUSES DE LA GRAPPE.-

Le vol a débuté au cours de la première semaine du mois de MAI à BRESNAY (Allier) et à PERIGNAT-les-SARLIEVE (Puy-de-Dôme).

De nombreuses pontes ont été observées sur grappes (région de LEMPDES - Puy-de-Dôme).

Dans les vignes où des dégâts sont habituellement observés, il y a lieu d'ajouter l'une des matières actives suivantes :

Acéphate, Azinphos, Bacillus thuringiensis, Bromophos, Carbaryl, Cyperméthrine, Décaméthrine, Dialiphos, Dichlorvos, Fenitrothion, Fenvalérate, Malathion, Mevinphos, Perméthrine, Phosalone, Tétrachlorvinphos.

En première génération, le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on observe en moyenne 2 glomérules par grappe (boutons floraux réunis par des fils tissés par la chenille).

Il est alors possible d'effectuer un traitement curatif en utilisant de préférence l'un des produits suivants : méthomyl (LANNATE), parathion (nombreuses spécialités), méthidathion (ULTRACIDE).

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.